



**ELECTIONS A LA COMMISSION
ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES
Bibliothécaires Adjoints Spécialisés
(Scrutin du 02 avril 2009)**

Alerte : L'existence du corps des BAS est menacée

Suite à un protocole d'accord signé le 21.02.2008 par 4 syndicats minoritaires dans les 3 fonctions publiques, (CFDT, UNSA, CGC, CFTC) la reconstruction envisagée des grilles indiciaires commence par un projet de réforme concernant la catégorie B.

Selon nos informations, (la CGT non signataire ne siège pas aux discussions, BONJOUR LE DIALOGUE SOCIAL !!) avec **la restructuration de la catégorie B en un seul corps**, les actuels corps des AB et des BAS disparaissent.

A notre connaissance, un seul corps à 3 grades serait créé (avec pour les BAS la fin de la spécificité du classement intermédiaire indiciaire), les recrutements seraient au Bac pour le 1er grade et à Bac + 2 pour le 2e grade et un allongement de la durée de carrière.

La CGT revendique :

- L'intégration du corps des BAS dans celui des Bibliothécaires, les fonctions étant bien souvent équivalentes (formation des usagers)
- L'amélioration des déroulements de carrière avec de réels débouchés en catégorie A
- L'organisation de l'examen professionnel, qui depuis la création du corps n'a jamais été mis en place
- Le renforcement des garanties statutaires et de l'égalité de traitement (mutation, détachement, réintégration, carrière)
- L'arrêt de la contractualisation sur des postes de fonctionnaires et la résorption de la précarité
- Une forte augmentation de la valeur du point
- L'intégration des primes dans les salaires.

Pourquoi des CAP :

Instance consultative composée à part égale de membres de l'administration et de représentants élus des personnels, la Commission Administrative Paritaire (CAP) est amenée à examiner les décisions et points relatifs aux carrières individuelles des agents sur :

Les titularisations, les promotions de grade ou de corps, les demandes de mutations et de détachement, les recours concernant l'évaluation, les refus de temps partiel ou de congé formation, les sanctions disciplinaires, etc.

Avec la nouvelle loi dans le supérieur et le transfert d'une partie de la gestion des personnels des bibliothèques aux présidents d'universités et plus d'autonomie donnée dans toute la Fonction Publique, **cette élection de vos représentants à la CAP Nationale revêt une importance particulière pour votre carrière.** Aussi est-il crucial d'y voir siéger des élus non seulement compétents, mais encore combatifs, impartiaux, efficaces.

POURQUOI VOTER CGT ?

Membre d'une Confédération, première force syndicale dans le pays, membre d'une Fédération qui concerne les secteurs (publics et privés) de l'Education, de la Culture et de la Recherche, organisés dans les établissements d'Enseignement Supérieur et dans ceux du Ministère de la Culture et de la Communication **regroupant tous les personnels** (enseignants, administratifs, personnels ingénieurs, techniques, de service, des bibliothèques, titulaires et contractuels) notre structuration syndicale CGT librement définie dans nos congrès, alimente une réflexion commune, **gage de mobilisation et d'efficacité d'action.**

CAP Nationale : dernier rempart contre l'individualisation des carrières, des traitements et des primes, basée sur le mérite.

VOTEZ et faites voter CGT une force en progression dans les bibliothèques

CGT en toute liberté

Attention ceci n'est pas un bulletin de vote